

Faire de la France un leader de l'économie numérique

18 janvier
2008



L'économie numérique représente un secteur en forte croissance qui contribue de manière très importante à la compétitivité et à la modernisation des Etats.

La France n'occupe toutefois qu'une place moyenne dans le marché mondial malgré de réels atouts : pour quelles raisons ? Quelles sont les solutions qui permettraient à notre pays de retrouver une position de leader ?

A l'initiative de la commission Recherche, Innovation et Nouvelles Technologies du MEDEF et de son comité Economie numérique, l'AFA, l'AFOM, AFORS Telecom, Alliance TICS, la FIEEC, SIMAVELEC et Syntec informatique ont mené une réflexion commune et élaboré les propositions du rapport « *Faire de la France un leader de l'économie numérique* », qui pose les bases d'une véritable stratégie nationale en faveur de l'économie numérique.

Ce rapport est une première : c'est la première fois que l'ensemble des entreprises de l'économie numérique s'associent pour définir une « feuille de route » opérationnelle permettant la mise en œuvre immédiate d'une politique ambitieuse en faveur de l'économie numérique en France.

Synthèse

L'économie numérique recouvre l'ensemble des secteurs basés sur les technologies de l'information et des télécommunications, que ce soit en production ou en usage :

- services et équipements de télécommunications,
- logiciels,
- services informatiques,
- matériel informatique,
- services audio-visuels,
- électronique grand public,
- industrie des composants.

Cet ensemble est la clé de voûte de l'économie de l'immatériel.

Le marché mondial total des Technologies de l'Information et de la Communication, qui représente 2600 milliards d'euros (2006), est désormais au cœur de la croissance des économies.

L'analyse des moteurs de la croissance des pays les plus dynamiques démontre que ces technologies sont devenues un puissant levier de développement économique et social.

En effet, l'impact des Technologies de l'information et de la Communication est double :

- les TIC représentent un secteur de plus en plus important, le développement du standard numérique suscitant des phénomènes de convergence (données, voix, textes, images) et de méta-convergence (jeux, musique, audiovisuel, machines etc.),
- les TIC ont des effets transversaux sur les autres secteurs d'industrie et de service, entraînant des accroissements de productivité, des déplacements du jeu de la compétition, des reformulations des stratégies d'entreprise et du corps propre de la firme.

Or, avec un marché d'un peu plus de 100 milliards d'euros, la France ne représente que 3 à 4% du marché mondial et n'occupe qu'une modeste cinquième place après les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Pourtant, on ne peut pas affirmer que la France est en retard dans les technologies de l'information.

En effet, le secteur des applications grand public est particulièrement porteur :

- l'utilisation d'Internet par les particuliers, stimulé par l'équipement haut débit, se développe très rapidement en France (courrier électronique, réseaux sociaux, web2, blogs, wikis)
- une génération de start-up françaises, très innovantes, s'appuie sur ce courant porteur, pour prendre des positions fortes sur les marchés internationaux (Netvibes, Dailymotion, Anywhere...).

Aujourd'hui la France est dans une position intermédiaire : si elle n'est pas à proprement parler en retard en matière de TIC, elle n'a pas mis en œuvre de stratégie intelligente, volontaire et pérenne, contrairement aux Etats-Unis, au Japon, à la Chine, au Canada, la Finlande, la Corée ou encore Israël, qui ont joué la carte des TIC pour doper leur croissance.

On saisit donc bien l'enjeu que représente ce secteur qui représente plus de 800 000 emplois.

Cette situation française s'explique par un défaut de vision stratégique et de continuité dans l'action (pas moins de cinq grandes impulsions politiques se sont succédées en 40 ans sur le mode « stop and go »), mais également par des erreurs persistantes en matière de vision stratégique, dont trois peuvent être soulignées :

- un manque d'analyse prospective et d'appréciation des moteurs et des opportunités d'action, qui conduit à ne traiter le thème des TIC que sous l'angle du progrès scientifique et technique,
- une vision volontariste focalisée sur la nécessité de « combler notre retard »... qui ne tient pas compte des opportunités que pourrait offrir l'analyse – et la valorisation – de nos points forts,

- le mode d'intervention l'Etat, qui a toujours joué la carte de l'intervention financière. Or le monde économique attend de l'Etat qu'il mobilise les acteurs, définisse des conditions réglementaires et agisse comme un catalyseur, en fixant – par exemple –, des objectifs à atteindre.

Aujourd'hui, il est temps de rouvrir le dossier.

En dégagant des actions prioritaires, ce rapport a pour vocation de poser les bases d'un programme d'actions qui permettra à la France de viser un leadership dans l'économie numérique, en contribuant à la construction d'une politique industrielle européenne.

Les propositions

Les propositions du groupe de travail ont l'ambition de constituer un programme de travail opérationnel et cohérent. Elles conjuguent mesures de court terme, immédiatement applicables, et de moyen-long terme. Elles s'inspirent des modèles de gouvernance des pays les plus avancés en matière d'économie numérique, dont certains sont décrits dans le rapport (Canada, Corée du sud, Japon, Israël, Pays nordiques).

1) Agir sur l'offre : une stratégie de développement forte pour les secteurs les plus stratégiques, sensibles et spécifiques de l'économie numérique

Edition logicielle : créer un statut spécifique pour les sociétés d'édition de logiciels (SEL)

- Etendre aux SEL, sans seuil minimum ou maximum, les mesures de types « Gazelles PME ».
- Réduire les charges sociales ou l'impôt sur les sociétés pour les sociétés exportatrices de logiciels, en fonction de leur taux d'export, en s'inspirant du dispositif mis en place par l'Inde.
- Etendre le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes aux SEL jusqu'à 500 personnes et 15 ans d'âge, en contrepartie d'une augmentation du taux de leurs investissements R&D de 15 à 20%.
- Ouvrir des FCPI spécifiques dédiés aux SEL, avec un plafond et un taux des déductions fiscales considérablement augmentés.
- Réserver aux SEL une partie significative et bien définie des crédits garantis par OSEO/ SOFARIS.
- Créer les SOFICIEL, équivalents pour l'industrie du logiciel des SOFICA.
- Exonérer de charges sociales patronales toute nouvelle embauche en France pendant 5 ans.
- Mettre en place un système de participation élargi permettant aux SEL d'attirer des talents.
- Créer un label « valeur d'innovation » pour les éditeurs.

Electronique et logiciels embarqués

- Inciter au développement des usages, notamment dans le domaine de « la mobilité-data »: entreprises, services à la personne, grand public.
- Fédérer les acteurs de l'écosystème de l'embarqué, encore embryonnaire, et favoriser ainsi l'émergence d'acteurs pérennes, en conférant une visibilité à ce secteur.
- Favoriser le développement des standards au niveau européen dans le cadre d'initiatives comme la plateforme technologique européenne Artemisia.
- Faciliter le transfert de compétences entre les laboratoires de recherche, les industriels et l'écosystème de l'embarqué (seul 1% des acteurs de l'embarqué sont issus de laboratoires de recherche).

TV mobile

- Accélérer le calendrier d'introduction de la télévision mobile et permettre l'attribution des fréquences sur l'ensemble du territoire national.
- Faire adopter un standard européen : mise en place, dans chaque Etat membre, d'au moins un système de télévision mobile conforme à une norme commune.

2) Agir sur la demande : développer l'usage des technologies de l'information et de communication

Dans les PME

- Intensifier le programme TIC-PME, lancé en 2006, visant à développer les échanges électroniques à l'intérieur des filières professionnelles.
- Renforcer les mesures d'incitation (notamment crédit d'impôt-recherche) pour rattraper le retard des PME en matière d'équipement.
- Développer l'apprentissage des TIC dans le système de formation professionnelle continue.
- Créer un Institut des hautes études sur les enjeux, notamment économiques, des TIC.

Dans l'administration

Lancer des grands programmes en ayant recours aux partenariats publics privés. Ces programmes pourraient notamment porter sur :

- La modernisation du système d'information des CHU.
- La création d'une chaîne informatique pour les tribunaux.
- L'externalisation de la fonction approvisionnement des armées.

Dans le grand public

- Développer les taux d'équipement des ménages par la location ou le recyclage des PC.
- Multiplier les initiatives permettant d'utiliser les TIC au service de projets destinés à des populations défavorisées.

3) Adapter les infrastructures et la gestion des fréquences

Développer les infrastructures relatives au très haut débit

- Définir des objectifs ambitieux, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, à la fois en termes de population desservie en très haut débit et de couverture du territoire, afin de réduire la fracture numérique.
- Sensibiliser les collectivités territoriales à leur rôle en matière de possibles réductions du coût de déploiement d'un réseau de fibres optique.
- Favoriser les synergies « public-privé » pour dynamiser le développement du Très Haut Débit et confier aux collectivités locales la mission de facilitateur du déploiement de ces infrastructures, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

Optimiser la gestion des fréquences

- Veiller à l'usage le plus efficace possible des fréquences.
- Assurer une cohérence avec le niveau européen.
- Préparer dès aujourd'hui l'introduction des systèmes et services mobiles du futur.

4) Préparer l'avenir

Renforcer notre capacité de recherche et innovation dans les TIC

- Simplifier l'accès des entreprises des TIC aux agences et organismes d'aide à l'innovation.
- Faciliter l'accès des entreprises des TIC aux sources de financement de l'innovation.
- Faire évoluer le crédit d'impôt recherche (CIR) vers le crédit d'impôt innovation (CII) prenant en compte par exemple les investissements en marketing et en développement et tests de logiciels.
- Faire émerger une véritable industrie française du capital risque et du capital investissement en faveur de l'innovation en poursuivant le développement d'incitations fiscales.
- Faire évoluer les pôles de compétitivité vers une démarche plus « business », au-delà de la seule R&D.

Renforcer la formation dans les TIC et développer la formation par les TIC

- Renforcer l'enseignement des TIC dans le système éducatif (formation des élèves comme des enseignants).
- Diffuser largement la formation par les TIC en étendant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) à toutes les disciplines.
- Développer l'attractivité des filières scientifiques et des métiers des TIC en en faisant une priorité européenne.

Renforcer l'influence de la France en matière de norme et de réglementation

- Renforcer notre influence normative pour contribuer à la création d'un marché intérieur européen et renforcer la place des acteurs français du numérique. Il s'agirait de définir une stratégie déterminée et une politique coordonnée d'influence dans les instances normatives, avec notamment la création d'un forum de normalisation regroupant les acteurs français participant aux différentes instances de normalisation et qui se focaliserait sur les questions d'interopérabilité.
- Poursuivre la démarche initiée par les pouvoirs publics pour une interopérabilité des systèmes s'appuyant sur des standards ouverts.
- Veiller à l'équilibre d'une réglementation favorisant à la fois la concurrence et l'investissement.

5) Mettre en place une gouvernance forte

Nomination d'une personnalité visible en charge du numérique en France à la tête d'un Haut Commissariat, rattaché au plus haut niveau de l'Etat, avec pour missions de :

- Mettre au point des indicateurs précis sur les investissements en TIC et leur impact sur la croissance de l'économie française.
- Définir une « feuille de route TIC » de la France pour conduire une politique industrielle des TIC.
- Coordonner l'ensemble des actions publiques et privées dans l'économie numérique.
- Lancer quelques grands programmes publics-privés.
- Contribuer à la définition des objectifs prioritaires de recherche, d'innovation et de formation.
- Assurer l'application des décisions publiques en matière sécurité des systèmes d'information.

Création d'un Haut Conseil des Technologies de l'Information, neutre et non gouvernemental, réunissant des personnalités hautement qualifiées, représentants les industries du numérique et les utilisateurs. Ce haut conseil aurait pour mission de « challenger » le haut commissariat et de présenter aux pouvoirs publics des propositions d'actions.